



## Délibération du conseil municipal du 17 septembre 2026

### Délibération n° 2026-05-62

Classification : Personnels titulaires et stagiaires de la F.P.T

**Objet :** Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale (56) - Convention d'accès aux services facultatifs

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 27

Nombre de conseillers présents : 23

Nombre de procurations : 4

L'an deux mil vingt-six, le 17 septembre à 19h00, le conseil municipal de la commune d'Erdeven, dûment convoqué le 11 septembre, s'est réuni en session ordinaire, en mairie, sous la présidence de M. Dominique Riguidel, Maire.

**Présents :** Bihan Hélène, Caro Sébastien, Chavenon Christine, Coffin Sandrine, Dagoreau Agathe, Dhué Marjolaine, Goud Véronique, Huerre Eric, Inizan Jean-Baptiste, Jan Hubert, Le Baron Christian, Le Blé Isabelle, Le Déore Laurence, Le Floch Gaëlle, Le Mignant Cécile, Lepioufle Mathilde, Lofficial Damien, Moréac Anthony, Philippon Sylvie, Pitiot Stéphane, Riguidel Dominique, Saiag Jean-Claude, Solay Emmanuel.

**Absents excusés :** M. Beernaerd Alex, Mme Chaballier Laure, Mme Garnaud Céline, M. Malherbe Jean-Philippe.

**Ont délégué leur droit de vote, conformément à l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales :**

- M. Beernaerd Alex donne son pouvoir à Mme Gaëlle Le Floch
- Mme Chaballier Laure donne son pouvoir à Mme Hélène Bihan
- Mme Garnaud Céline donne son pouvoir à Mme Cécile Le Mignant
- M. Malherbe Jean-Philippe donne pouvoir à M. Hubert Jan

### Exposé

Le Maire expose que le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Morbihan propose, en complément de ses missions obligatoires, plusieurs services facultatifs destinés à accompagner les collectivités dans la gestion de leurs ressources humaines et le respect de leurs obligations réglementaires.

Ces services contribuent à sécuriser les procédures administratives et à mutualiser les moyens humains. L'accès à ces prestations nécessite la signature d'une convention générale d'utilisation, puis, selon les besoins de la collectivité, de conventions spécifiques portant notamment sur :

- la médecine professionnelle et préventive ;
- le calcul des allocations d'aide au retour à l'emploi (ARE) ;
- la mission d'archivage ;
- la gestion de la paie ;
- le service de remplacement d'agents temporairement absents ;
- l'inspection en santé et sécurité au travail par la mise à disposition d'un Agent Chargé des Fonctions d'Inspection (ACFI).

Considérant l'intérêt pour la commune de pouvoir recourir, si besoin, à ces prestations afin de bénéficier de l'expertise du CDG 56 et de sécuriser la gestion de ses ressources humaines ;

## Délibération

Le conseil municipal, vu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents ou représentés décide :

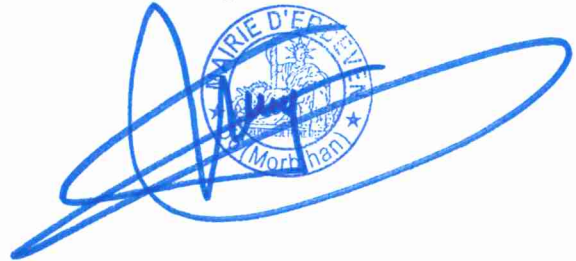
- d'approuver la convention-cadre d'utilisation des missions facultatives du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Morbihan, ainsi que les conventions spécifiques nécessaires aux besoins de la collectivité (cf. annexe),
- d'autoriser le Maire à signer tout acte y afférent.

Fait à Erdeven, le 18 septembre 2026

La Secrétaire de séance  
Laurence Le Déore



Le Maire,  
Dominique Riguidel



- Recours administratif gracieux auprès de mes services.
- Recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Rennes.